

# Un impératif humanitaire et de développement au Burkina Faso

Dr ZIDNABA Irissa,  
Chargé de recherche, INSS/CNRST  
Adresse : [alnourzidnaba10@yahoo.fr](mailto:alnourzidnaba10@yahoo.fr)

M. PARE Adama,  
Enseignant au MENAPLN

## Introduction

Le nombre des élèves affectés par la situation sécuritaire au Burkina Faso est passé de 511 221 à 708 341 personnes entre le 31 décembre 2021 au 31 mai 2022 (**ST-ESU, 2021, 2022**). Les réponses apportées par le ministère en charge de l'éducation ont permis de réinsérer, c'est-à-dire d'accueillir, à la date de 31 mai 2022, 111 217 élèves déplacés internes dont 45,4% sont de sexe féminin (Ibid.).

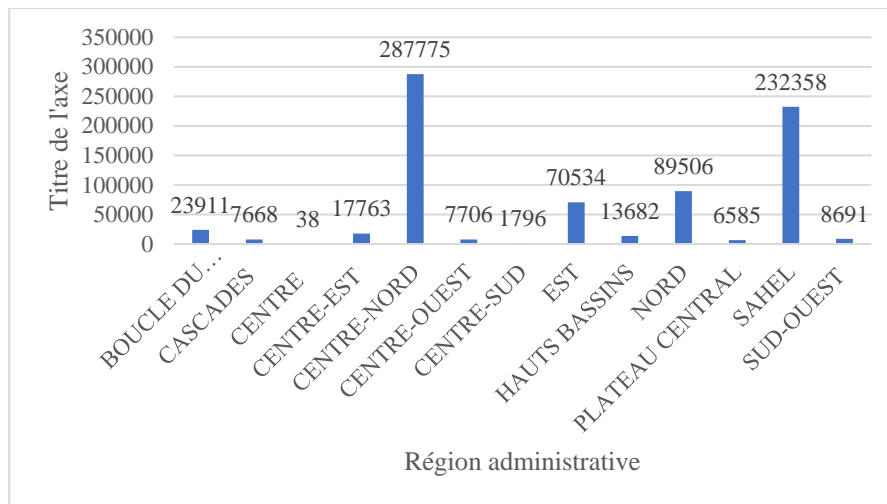
En conséquence, la question de la scolarisation, du suivi ou de la réinsertion scolaire des enfants déplacés internes se pose avec acuité car une grande partie est en situation de déperdition s'il n'y a pas des interventions. Plusieurs facteurs parmi lesquels, le statut d'immigration forcée, le milieu d'accueil, la certification des enseignements antérieurs reçus, les problèmes d'accès aux financements, aux informations, les conditions de vie précaire, la fragilisation des rapports sociaux consécutive aux attaques terroristes vis-à-vis de l'école constituent autant d'obstacles d'accès à l'éducation des enfants en situation de déplacement forcé (**Bonkougou, 2017; Couldrey & Peebles, 2019**).

A partir des données qualitatives collectées auprès des Personnes Déplacées Internes (PDI) de Pazaani, dans l'arrondissement 9 de Ouagadougou, cet article partage une partie des résultats scientifiques d'une étude sur l'éducation scolaire en situation de migration forcée (**Paré & Zidnaba, 2022**) afin de contribuer à éclairer les acteurs qui interviennent dans ce domaine sur les défis à relever. Selon la convention de Kampala, les Personnes Déplacées Internes (PDI) désignent « *les personnes ou groupes de personnes ayant été forcées ou obligées de fuir ou de quitter leurs habitations ou lieux habituels de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas traversé une frontière d'État internationalement reconnue* » (Union Africaine, 2009, p. 3). L'article est organisé en deux axes : l'importance des populations déplacées internes en âge scolaire et les enjeux des mécanismes d'accès et réinsertion scolaire des enfants déplacés internes.

## L'ampleur des enfants déplacés internes au Burkina Faso

Selon les données du Conseil National du Secours d'Urgence et de la Réhabilitation (CONASUR), le nombre de PDI enregistré, à la date de 1<sup>er</sup> janvier 2022, était de 1 741 655 personnes dont 768 069 personnes (44,1%) constituent des enfants de 5 ans et plus, donc en âge scolaire. Le Graphique 1 présente l'ampleur et la répartition de ces populations déplacées internes selon les régions d'accueil.

Graphique 1 : Répartition des effectifs des enfants déplacés internes en âge scolaire par région au Burkina Faso



Source : CONASUR, janvier 2022

Par ordre d'importance, les régions du Centre Nord, du Sahel, du Nord et de l'Est, les plus affectées par les attaques terroristes, dénombrent les gros contingents d'enfants déplacés internes. Le centre enregistre le plus faible effectif. Ces chiffres sont en déca de la réalité car beaucoup de migrants forcés internes, consécutifs à l'insécurité, n'ont pas encore fait l'objet d'enregistrement, notamment à Ouagadougou pour des raisons politiques ou administratives. Si certains de ces enfants ou élèves sont toujours dans le système éducatif ou ont même brillé aux examens de CEPE ou du Baccalauréat session 2022, des milliers se retrouvent aujourd'hui privés d'éducation scolaire, soit de façon temporaire ou définitive. Ce qui constitue un véritable préjudice pour les enfants eux-mêmes, leurs familles ainsi que la société entière. Une PDI à Pazaani expliquait à ce propos que « *Sans l'école, nous perdons facilement nos repères. L'école n'est plus seulement utile, elle est incontournable* ».

### **Les mécanismes d'accès ou de réinsertion scolaire durable des enfants déplacés internes, un défi majeur à relever**

Selon les informations recueillies, les ménages des déplacés développent des stratégies pour scolariser ou maintenir leurs enfants à l'école. En effet, face aux difficultés de subvenir aux besoins quotidiens et à la cherté de la vie, certains privilégient les cours de soir ou les écoles franco-arabes pour instruire leurs enfants comme explique cette femme déplacée : « *J'ai trois filles scolarisées à ma charge. Ma propre fille fait le CM1. Les deux autres me sont confiées. L'une, en classe de CM2, est la fille de ma petite sœur et l'autre, en 5<sup>ème</sup> est l'enfant de notre frère aîné. Toutes les trois font les cours du soir. Elles vont à l'école et ont le temps pour m'aider dans mes occupations quotidiennes* ». (Ténin, PDI, ménagère installée à Yagma). Cette migrante forcée, au-delà de son statut, a accueilli ses nièces et a entrepris des alternatives : choisir les cours du soir pour ses enfants afin qu'elles puissent l'assister dans les activités quotidiennes de survie.

D'autres ménages, à l'aide de leur capital social, confient une partie de leurs enfants aux parents : « *Avant la crise qui nous a fait voyager jusqu'à Pazaani, nos enfants fréquentaient au village. Nous ne sentions pas les charges. Ici, la situation est différente car nous sommes des étrangers. Pour ne pas rompre leur cursus scolaire, nous les avons confiés à leur oncle installé à Toubweogo où existe une école qui les a accueillis* » (PDI, veuve installée à Pazaani).

En plus, les interventions des associations telles que DEWRAN et TIN-TOA contribuent à assurer l'éducation scolaire de nombreux enfants déplacés à travers la prise en charge des frais et dépenses scolaires.

Toutefois, la majorité des enfants déplacés ne sont pas scolarisés ou ont abandonné en raison de nombreux obstacles : la pauvreté, les pesanteurs sociaux (rapport défavorable vis-à-vis de l'école, travaux domestiques, croyance, perception que l'école forme des chômeurs car ceux qui ont fait de longues études n'ont pas d'emploi, etc.), les traumatismes, la perte des documents administratifs (extraits de naissance, anciens bulletins de notes, reclassement des anciens élèves lié à la baisse du niveau consécutive à l'abandon), etc.

En effet, certains adultes et enfants déplacés à Pazaani vivent toujours avec des troubles psychologiques qui impactent les rendements scolaires des enfants et dont la prise en charge dépasse leurs capacités : « *Suite aux représailles des terroristes qui ont attaqué notre campement une nuit, leur papa a perdu la vie. L'évènement a marqué profondément les enfants. Jusqu'aujourd'hui, ils en souffrent. Leur école en a pris un coup. Le choc est énorme. Le niveau du travail a baissé.* » (Veuve déplacée interne, Pazaani).

## **Conclusion**

La recherche a mis en évidence l'ampleur et les défis de l'éducation scolaire des déplacés, notamment ceux de Pazaani. De nombreux enfants déplacés burkinabè se retrouvent privés de l'éducation scolaire en raison des effets de l'insécurité généralisante. Si certains ménages ont développé des stratégies d'adaptation ou ont bénéficié des aides afin d'assurer leurs obligations parentales, d'autres sont confrontés à des obstacles. Alors l'éducation pour tous et de qualité s'impose à tous : enfant, parent, communauté, Etat.

## **Bibliographie**

- Bonkougou, Koug-Nongom, 2017, Approche socio-anthropologique des rapports à l'école dans le contexte de terrorisme dans la province de l'Oudalan (Région du Sahel, Burkina Faso). Thèse de doctorat unique en sociologie, Université Joseph KI-ZERBO, 315 p.
- Couldrey Marion & Peebles, Jenny, 2019, Education : besoins, droits et accès en déplacement. Revue Migrations Forcées, 60, 84 p.
- Paré Adama & Zidnaba Irissa, 2022, L'éducation scolaire en situation de migration forcée : Cas des enfants déplacés internes de Pazaani, à Ouagadougou, Burkina Faso (p. 83 p.). INSS/CNRST.
- ST-ESU, 2021, Rapport statistique mensuel des données d'Education en Situation d'Urgence du 31 décembre 2021. Rapport mensuel, Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence, Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, 12 p ;
- ST-ESU, 2022, Rapport statistique mensuel de données d'Education en Situation d'Urgence du 31 mai 2022, Rapport mensuel, Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU), Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales, 12 p.
- Union Africaine, 2009, convention de l'union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, Union Africaine, 18 p.